

# CONFÉRENCE-DÉBAT

*“Le nouveau trajet de réintégration des malades de longue durée. Qu’est-ce qui change? Conséquences pour le travailleur?”*

La réforme instiguée en 2016 par la ministre de la santé Maggie De Block (VLD) en vue de stimuler la réintégration des travailleurs malades de longue durée prévoyait l'établissement d'un plan progressif, adapté (les horaires, le travail à domicile...), élaboré par l'employeur sous le contrôle du médecin du travail, visant à une sorte de retour en douceur sur le marché du travail après une absence de plus de trois mois.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Ce trajet garantit-il aux malades de longue durée d'être réellement orientés vers un emploi adapté ou un nouveau job au sein de l'entreprise ou s'agit-il d'une procédure permettant de procéder à des licenciements à moindre coût?

## Mardi 20 février 2018 à 10h00

### **Intervenants :**

- *Almau Nicolas: Formateur en éducation populaire et action syndicale, Cepag*
- *Dr Hublet Françoise: Médecin du travail; Conseillère en Prévention, SPMT-Arista*
- *Dr Dumonceau Véronique: Médecin-conseil national; Direction médicale, Solidaris*
- *Brissa Didier: Modérateur de débat - Encadrement pédagogique, Cepag*



**Auditoire Emile Allard**

**Maison des Employés et Cadres Syndiqués asbl - SETCa Centre**

Place Communale, 15 7100 La Louvière

Rens.: M. Graceffa au 064/23.66.18 ou [mgraceffa@asblsetcacentre.be](mailto:mgraceffa@asblsetcacentre.be)



En collaboration  
avec

